



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/7
22 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

**Deuxième session
Bonn, 2-12 juin 2008**

**Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Organisation des travaux de la session**

Note relative au déroulement de la deuxième session

Note du Président*

I. Introduction

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
2. La deuxième session du Groupe de travail spécial se tiendra à Bonn (Allemagne) du lundi 2 au jeudi 12 juin 2008, parallèlement aux sessions des autres organes subsidiaires relevant de la Convention et de son Protocole de Kyoto. L'ordre du jour provisoire annoté de la session est disponible sous la cote FCCC/AWGLCA/2008/4. La présente note a pour objet de permettre au Président de partager avec les délégations ses projets et attentes concernant la session, s'agissant plus particulièrement de l'organisation des travaux.

II. Arrangements propres à faire progresser les travaux sur les éléments du Plan d'action de Bali

3. À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu d'engager ses travaux en s'employant à progresser de façon cohérente, intégrée et transparente sur tous les éléments qui lui ont été

* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point entre le délai fixé pour des observations et la date limite de soumission des documents.

confiés par le Plan d'action de Bali et d'organiser ses travaux à chaque session de manière à y inclure chacun de ces éléments¹.

4. En établissant son programme de travail à sa première session, à Bangkok, le Groupe de travail spécial a également tenu un premier débat de fond sur les éléments du Plan d'action de Bali. Ce riche débat a dégagé un certain nombre d'éclairages importants, de sujets de préoccupation et de propositions concrètes qui nécessitent d'être examinés plus avant de manière approfondie. Le résumé par le Président des vues exprimées au cours de cette première session figure dans le document FCCC/AWGLCA/2008/6.

5. La principale difficulté pour le Groupe de travail spécial à sa deuxième session consistera à faire la transition vers un travail plus recentré, menant à des négociations sur les éléments du Plan d'action de Bali. Le Groupe de travail spécial doit en principe progresser sur les questions capitales qui doivent être réglées et entendre des idées et propositions concrètes sur la manière d'aller de l'avant. À dix-huit mois seulement de la quinzième session de la Conférence des Parties, il est impératif que chaque session du Groupe de travail spécial soit consacrée à faire le maximum de progrès.

6. Le Groupe de travail peut avancer dans ses tâches de diverses manières, en faisant fond sur les échanges utiles de Bangkok et les contributions précieuses des Parties². Il faudra déterminer les mesures appropriées pour la suite, à partir des travaux précédents sur ces questions. Il faudra également déterminer les questions sur lesquelles les travaux doivent se poursuivre. La transition vers un travail plus recentré peut être facilitée, par exemple, par un accord sur des appels ciblés à la présentation de suggestions et de propositions concrètes par les Parties. Pour certaines questions, il serait peut-être utile de réunir des groupes plus circonscrits chargés de clarifier les options au cours de la session et de les présenter à l'ensemble du Groupe de travail spécial.

7. À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu que ses travaux devraient être facilités par des ateliers. Il a demandé au secrétariat, sous la direction du Président et en concertation avec les Parties, d'organiser à sa deuxième session les trois ateliers suivants:

- a) Moyens de faciliter l'adaptation grâce aux ressources financières et à la technologie, y compris dans le cadre de plans d'action nationaux;
- b) Investissement et flux financiers pour lutter contre les changements climatiques;
- c) Mécanismes efficaces et moyens renforcés permettant de lever les obstacles et de fournir des incitations financières et autres à une montée en puissance des activités de mise au point de technologies et de leur transfert vers les pays en développement parties dans le but de promouvoir l'accès à des technologies écologiquement rationnelles d'un coût abordable; et moyens d'accélérer le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies écologiquement rationnelles d'un coût abordable³.

8. Ces ateliers contribueront à faciliter la transition vers un travail plus recentré. Le Président a consulté les coordonnateurs des groupes de négociation pour s'enquérir des réactions aux orientations générales qu'ils avaient données au secrétariat, quant à la portée, au centrage et à l'approche des ateliers.

9. L'objectif de ces ateliers est de parvenir à une compréhension plus approfondie et claire des éléments figurant dans le Plan d'action de Bali. Les échanges et l'interaction possibles dans le cadre d'un

¹ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 24.

² Voir document FCCC/AWGLCA/2008/MISC.1 et Add.1-3.

³ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 26.

atelier pourraient faciliter la compréhension des sujets de préoccupation et des positions des Parties, ce qui contribuerait ensuite à la cristallisation d'une compréhension commune de ce qui doit être négocié pour parvenir à un résultat concerté. Le Plan d'action de Bali servira de guide à ces discussions. La note d'information sur les ateliers établie par le secrétariat énumère les éléments pertinents pour chacun des trois ateliers⁴.

10. À la première session du Groupe de travail spécial, les Parties ont exprimé le souhait d'avoir elles-mêmes la maîtrise de ces ateliers, ce qui signifie que les discussions se fonderont avant tout sur les contributions des Parties. Il incombe dès lors à celles-ci d'apporter aux ateliers leurs idées et propositions quant aux moyens concrets de réaliser la promesse du Plan d'action de Bali. Toutes les Parties sont invitées à apporter leur contribution à ces échanges interactifs.

11. Les ateliers seront présidés par le Président ou le Vice-Président du Groupe de travail spécial, qui établira un résumé des vues exprimées à chacun des ateliers afin que les différentes questions soient prises en compte dans les travaux du Groupe de travail spécial. Ces résumés paraîtront en tant que documents de séance pendant la session et feront également partie du résumé de la session qu'établira le Président.

12. Le Groupe de travail spécial devra également progresser sur les questions qui ne seront pas abordées par les ateliers en 2008. Du temps sera réservé à cette fin pendant les séances plénières et dans d'autres contextes plus informels.

13. Le Groupe de travail spécial a demandé au Président de continuer à faire le point, dans son résumé, sur les progrès réalisés. Ainsi, le résumé de la deuxième session contiendra les résumés des débats des ateliers. Il faudra également que le Président fasse le point sur les progrès touchant les questions qui ne sont pas abordées par les ateliers.

14. Le Groupe de travail spécial tiendra sa séance plénière d'ouverture dans la matinée du lundi 2 juin 2008 avant de passer, dans l'après-midi, au premier atelier de session. À la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail spécial abordera l'organisation des travaux de la session (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire). Il lancera également l'examen d'un programme de travail pour 2009 (point 4 de l'ordre du jour provisoire), en privilégiant les questions d'organisation et de planification. Le Président compte demander au Vice-Président de procéder en son nom à des consultations informelles avec les Parties à propos de la planification des travaux pour 2009 et de rendre compte des résultats de ces consultations au Groupe de travail spécial à la séance plénière de clôture, le jeudi 12 juin.

15. La principale question de fond inscrite à l'ordre du jour provisoire, à savoir celle relative aux moyens de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà (point 3), sera abordée à la séance plénière d'ouverture, le lundi 2 juin, puis le vendredi 6 juin, après l'achèvement des trois ateliers que le Groupe de travail spécial a prévus pour cette session. Le Président compte présenter les résumés des débats de ces ateliers (voir par. 11 ci-dessus) et proposer des moyens possibles de progresser sur les différentes questions pendant le reste de la session.

16. Pour la deuxième semaine, il importe que le Groupe de travail spécial fasse la transition vers un mode de fonctionnement plus recentré. Le Président compte procéder à des consultations informelles avec les groupes au cours de la première semaine de la session à propos de la formule qui permettrait le mieux d'avancer dans les travaux et présenter cette formule au cours de la deuxième semaine, à la séance plénière du vendredi 6 juin.

⁴ http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/info_awg_lca_workshops_210508.